



ADDITIF 1 N° 15 /AD/C-AYOS/2024 DU 16/09/2024

Relatif à la l'Appel d'Offres National Ouvert N°28/AONO/C-AYOS/CIPM/2024 du 14 août 2024

En procédure d'urgence pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'entretien de la route

Mbang Ndelle - Niamvoudou - Mekouma et bretelles (30 km), dans la Commune d'Ayos.

Financement : Budget de la Commune d'Ayos, Exercices 2024 et suivants.

Au lieu de :

PIECE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

11 : Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, incluant la copie témoin de l'offre financière placée dans l'enveloppe C, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le 18/09/2024 à 11 heures.

12 : Ouverture des offres :

- L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le 18/09/2024 à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Ayos, siégeant à salle des actes de la Mairie d'Ayos.

PIECE N° 02 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

11 : Publication des résultats d'attribution et recours

8.4. En-cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

PIECE N° 04 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Article 24 : Garanties et cautions (CCAG complété)

24.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant TTC du marché.

Le cautionnement définitif garantissant l'exécution intégrale des prestations sera constitué dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Lire :

PIECE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

11 : Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, incluant la copie témoin de l'offre financière placée dans l'enveloppe C, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le 27/09/2024 à 11 heures.

12 : Ouverture des offres :

➤ L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le 27/09/2024 à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Ayos, siégeant à salle des actes de la Mairie d'Ayos.

PIECE N° 02 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

11 : Publication des résultats d'attribution et recours

8.4. En-cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Comité Chargé de l'Examen des Recours, avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission de Passation de Marchés concernée.

PIECE N° 04 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Article 24 : Garanties et cautions (CCAG complété)

24.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant TTC du Marché.

Le cautionnement définitif garantissant l'exécution intégrale des prestations sera constitué dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du Marché.

Ces modifications sont à prendre en compte dans tout le reste du DAO.

Le reste sans changement. /-

Copie

- ARMP
- CIPM-AYOS



NDONGO BIKO'O Paul